

Conseil Municipal du 11 décembre 2024
Délibération n° 2024-98

Convocation envoyée le	06.12.24
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	18
Nombre de votants	21

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BARONI, AVRY, HUBERT, PIERROT, ROBÉ, BOUCHERY, NÉRISSON, LAURE et ANGEVIN.

Messieurs DUMENIL, LELIEVRE, PINAULT, MARTIN, DUPONT, FULNEAU, LAURIOL, MALBRANT et DAUBIGIE.

Absents ayant donné procuration :

Madame GARRIGUE à Monsieur DUMÉNIL, Monsieur THIRY à Monsieur FULNEAU, Monsieur PRIETO à Monsieur MALBRANT.

Absent : Monsieur ORSONI, Madame DUPETY

Le quorum étant atteint, Monsieur Laurent LELIEVRE est désigné en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Vu la délibération en date du 08 novembre 2024 portant sur la participation de la commune de Rochecorbon à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la commande publique ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1) **ADHERE** au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre et Loire pour les années 2025-2029 aux conditions suivantes :

- **Compagnie d'Assurance retenue** : CNP ASSURANCES
- **Courtier Gestionnaire** : SOFAXIS
- **Régime du contrat** : Capitalisation
- **Gestion du contrat** : Assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
- **Durée du contrat** : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois
- **Catégorie de personnel assuré** : Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL, agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et les agents contractuels affiliés IRCANTEC
- **Risques assurés** :

Risques assurés	Décès	Accident de service - Maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)	Longue Maladie/Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office)	Maternité, Paternité, adoption Sans franchise	Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)	Ensemble des garanties agents affiliés à l'IRCANTEC	Taux global
Taux	0.23%	1.19%	0.98%	1.63%	2.38%	1.15%	7.56%

- **Assiette de cotisation** : Traitement indiciaire brut

2) **PREND ACTE** que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales.

3) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions et tout acte s'y rapportant

Pour extrait conforme, le 17 décembre 2024
Le Maire,



Emmanuel DUMENIL



Le Secrétaire de séance,



Laurent LELIEVRE

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.